

# Bulletin d'information

sur l'intégration régionale

Octobre 2023

Numéro : 8



63<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE LA  
CONFÉRENCE DES CHEFS D'ÉTAT ET DE  
GOUVERNEMENT : S.E BOLA AHMED  
TINUBU DU NIGÉRIA PREND LES RÊNES DE  
LA PRÉSIDENTE

P.11



OPÉRATIONNALISATION DU  
SYSTÈME INTERCONNECTÉ POUR LA  
GESTION DES MARCHANDISES EN  
TRANSIT (SIGMAT) DANS NEUF (9)  
ÉTATS MEMBRES

P.12



DOSSIER : RELATION ENTRE  
GOUVERNANCE ET CROISSANCE  
ÉCONOMIQUE DANS LA CEDEAO / IMPACT  
DE LA GOUVERNANCE SUR LA  
CROISSANCE ÉCONOMIQUE : CAS DE  
L'UEMOA

P.18

## ÉVÈNEMENTS PHARES

UA - SOMMET AFRICAIN SUR LE  
CLIMAT : APPEL DES CHEFS D'ÉTAT  
POUR LA PRISE DE MESURES  
URGENTES CONTRE LE  
RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

P.6

## NOS PARTENAIRES



*Bureau de la  
Représentation*



*Bureau National  
de la CEDAO*







L'un des événements les plus marquants du trimestre écoulé, aura été sans nul doute l'admission de l'Afrique en tant que membre du G20. Ce résultat a été le fruit d'un plaidoyer fort et continu du Président Macky SALL durant tout son mandat à la tête de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine. Certains pourront rétorquer et après ? En effet, une chose est d'obtenir une place au sein du G20, une autre est d'être audible au sein de cette assemblée ou se discute et se décide en grande partie l'avenir du monde.

L'Afrique en tant que partie du monde a longtemps été absente et ses préoccupations mal prises en compte, sinon pas du tout, lors des sommets

économiques mondiaux rassemblant les pays industrialisés. Maintenant que l'entrée de l'Union africaine (UA) dans le groupe des économies les plus puissantes du monde, le G20, est devenue effective, le principal défi reste à tirer de cette nouvelle posture. Pour ce faire, un important travail de préparation, de construction et de formulation de la position du continent sur les questions cruciales le concernant est nécessaire. A cet effet, la mise en place de groupes de travail sur des thématiques prioritaires identifiées sera particulièrement importante en vue d'assister le Président en exercice ou le Président de la Commission dans l'élaboration de l'agenda.

Le changement climatique constitue un domaine de préoccupation à l'échelle du continent. Le Sommet africain sur le Climat qui s'est tenu à Nairobi du 04 au 08 septembre 2023, a permis l'adoption d'une déclaration commune des dirigeants africains sur la croissance verte et les solutions de financement du climat. Il a été l'occasion pour les Etats membres de l'UA de lancer un appel à l'action

aux partenaires qui les soutiennent afin qu'ils se positionnent en champions de la mise en œuvre de la déclaration de Nairobi.

Au niveau de la région ouest africaine, l'actualité de l'intégration a été marquée par l'adoption par le Conseil des Ministres de l'UEMOA, de textes importants dans des domaines divers tels que la protection des consommateurs, la promotion de la créativité avec l'adoption de la directive portant rémunération pour copie privée, le développement des offres et des usages du numérique et le renforcement de l'arsenal juridique de la concurrence à travers, notamment, le règlement sur le contrôle de opérations de concentrations. Une présentation succincte de ces différents textes est faite dans ce bulletin.

Par ailleurs, comme d'habitude, dans la rubrique dossier, deux notes sur la gouvernance au niveau de l'UEMOA et de la CEDEAO sont publiées.

En attendant vos contributions et observations.

**Je vous souhaite bonne lecture.**

**M. Moustapha NGOM**

*Coordonnateur de la Cellule de Suivi de l'Intégration*

# SOMMAIRE

|                                       |             |
|---------------------------------------|-------------|
| <b>ÉDITO.....</b>                     | <b>P.3</b>  |
| <b>ÉVÉNEMENTS PHARES.....</b>         | <b>P.5</b>  |
| <b>DOSSIERS OU AVIS D'EXPERT.....</b> | <b>P.18</b> |
| <b>TEXTES COMMUNAUTAIRES.....</b>     | <b>P.23</b> |
| <b>SANTÉ &amp; BIEN-ÊTRE.....</b>     | <b>P.26</b> |

## EQUIPE DE LA REDACTION

### Orientations :

M. Souleymane DIALLO, Directeur général de la Planification et des Politiques économiques

### Directeur de publication :

M. Moustapha NGOM, Coordonnateur de la Cellule de Suivi de l'Intégration

### Coordonnatrice de la rédaction :

Mme Oumy NDIAYE SARR

### Equipe de rédaction :

M. Souleymane LOUM THIAM

Dr. Aliou NIANG FALL

Mlle Marième Fatou SEYE

Mlle Rokhaya THIAM

M. Mouhamed SECK

M. Mor DIOP

Mme Soda NDIAYE DIATTA

### Comité de lecture :

M. Ibrahima DIENG, Conseiller technique du DG

M. Assane Bouna NIANH, Conseiller technique du DG

M. Aliou FAYE, Directeur du CEPOD

### Infographie :

M. Thierno I. GAYE

### Edition :

Imprimerie BRISTOL

### Contact :

64, Rue Carnot X Saint Michel,

en face BICIS prestige

(+221) 33 889 72 63

**EMAIL :** [csi@economie.gouv.sn](mailto:csi@economie.gouv.sn)

**WEB :** [dgppe.sn/cellule-de-suivi-de-l-integration](http://dgppe.sn/cellule-de-suivi-de-l-integration)



## L'UA devient membre permanent du G20



Le Sommet du G20 qui s'est tenu les 09 et 10 septembre 2023 à New Delhi en Inde a acté l'entrée de l'UA comme 21ème membre du groupe des grands décideurs économiques mondiaux. Jusqu'ici, l'Afrique du Sud était le seul pays membre du continent.

L'adhésion de l'UA au G20 constitue en quelque sorte la réparation d'une injustice et une reconnaissance de l'Afrique comme acteur majeur de l'économie mondiale. En effet, en raison de sa croissance économique parmi les plus fortes au monde ces dernières décennies, sa population très jeune et son potentiel, l'Afrique doit davantage peser dans les prises de décisions mondiales. Comme l'a rappelé SEM Moussa Faki MAHAMAT, Président de la Commission de l'Union africaine, le G20 offre un « cadre propice pour amplifier le plaidoyer en faveur du continent et pour son efficace contribution à relever les défis mondiaux. » Parmi les sujets brûlants de l'heure, figurent la lutte contre les effets du changement climatique que subissent de plein fouet les pays africains, la réforme fiscale mondiale, l'allègement de la dette, la réforme des institutions financières internationales, etc.

Sur toutes ces grandes questions, l'UA devrait se doter d'un mécanisme de réflexion avec des groupes de travail en vue de définir des positions communes à partir de solutions propres et conformes aux intérêts du continent. En effet, il ne suffit pas seulement d'être membre, le continent doit pouvoir parler d'une seule voix forte et audible. A cet égard, comme pour l'Union européenne, l'UA pourrait être représentée par le Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et par le Président de la Commission. Certains parlent même d'un ancien Chef d'Etat nommé pour une durée plus longue pour assurer une certaine continuité dans le suivi des dossiers.

Pour rappel, la décision d'intégrer l'UA comme membre du G20 est l'aboutissement heureux du plaidoyer que SEM le Président Macky SALL a porté tout au long de son mandat à la tête de l'UA et de manière plus globale pour une gouvernance politique, économique et financière mondiale plus inclusive.

**CSI, DGPPE**



# Sommet africain sur le Climat : appel des Chefs d'Etat pour la prise de mesures urgentes contre le réchauffement climatique



La Commission de l'Union africaine a organisé, conformément aux Décisions AU/Dec.723(XXXII), AU/Dec.764 (XXXIII) et AU/Dec.855(XXXVI) de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le 1er Sommet africain sur le climat (AEC). L'événement s'est tenu à Nairobi (Kenya), du 04 au 06 septembre 2023, dans un contexte mondial de réchauffement climatique marqué par un risque de dépassement rapide du seuil de 1,5°C convenue lors du sommet de Paris de 2015.

Lors de cette rencontre, les Chefs d'Etat africains ont déclaré, en présence de dirigeants mondiaux et de représentants de haut niveau, que l'Afrique se réchauffe plus rapidement que le reste du monde et que ce phénomène, s'il ne s'atténue pas, continuera à avoir des impacts négatifs sur les économies des sociétés africaines, à entraver la croissance et le bien-être. Les conséquences de ce changement climatique se font sentir à travers notamment des phénomènes météorologiques imprévisibles tels que des sécheresses prolongées, des inondations dévastatrices, des incendies de forêt, etc.

Ainsi, les dirigeants africains ont relevé la nécessité d'agir en toute urgence pour réduire les émissions, remplir ses obligations, tenir ses promesses antérieures, soutenir le continent dans la lutte contre le changement climatique et mettre en œuvre le fonds pour les pertes et dommages, comme convenu lors de la COP27.

En outre, ils ont lancé un plaidoyer à la communauté internationale pour le respect de l'engagement collectif de mobiliser 100 milliards de dollars de financement annuel pour le climat, en faveur des pays en développement, à partir de 2020. Ils appellent, également, à l'adoption d'un objectif mondial mesurable en

matière d'adaptation (GGA), avec des indicateurs et des cibles permettant d'évaluer régulièrement les progrès réalisés dans la lutte contre les impacts négatifs du changement climatique.

En outre, les Chefs d'Etat appellent à une action collective mondiale pour mobiliser les capitaux nécessaires au développement et à l'action climatique, faisant échos à la déclaration du sommet de Paris pour un nouveau pacte de financement mondial selon laquelle aucun pays ne devrait jamais avoir à choisir entre les aspirations au développement et l'action climatique.

Dans cet même ordre d'idées, les Chefs d'Etat s'engagent entre autres, à accélérer la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action de l'UA sur le changement climatique et le développement résilient (2022-2032), à mettre en œuvre des politiques et des incitations visant à attirer des investissements dans la croissance verte et les économies inclusives.

Par ailleurs, il a été décidé de faire du Sommet africain sur le climat un événement biennal organisé par l'Union africaine et accueilli par les États membres de l'UA, afin de définir la nouvelle vision du continent en tenant compte des problèmes mondiaux émergents en matière de climat et de développement.

Pour ce faire, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont instruit la Commission de l'Union africaine, d'élaborer un cadre de mise en œuvre et une feuille de route pour cette Déclaration et de faire du changement climatique un thème de l'UA pour l'année 2025 ou 2026.

**Par Dr. Aliou Niang FALL**  
**CSI, DGPPE**

### Commémoration du 60<sup>ème</sup> anniversaire de l'OUA-UA



Le 25 mai 2023, la commission de l'Union Africaine (CUA) a célébré le 60<sup>ème</sup> anniversaire de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA). Cette cérémonie qui s'est tenue au siège de l'UA à Addis-Abeba (Éthiopie), a permis de rendre hommage aux fondateurs de l'Institution. Elle avait plusieurs objectifs notamment promouvoir l'unité et la solidarité entre les États africains, contribuer au développement économique, social et politique du continent etc. Durant ses soixante (60) ans d'existence, l'OUA devenue UA, s'est remarquablement distinguée de par son rôle de moteur de l'action collective, politique, sociale et économique, ainsi que, de par son engagement pour la promotion de valeurs communes et d'une solide collaboration entre les nations africaines. Sa vision, traduite principalement par l'Agenda 2063, continue de soutenir l'intégration des États africains afin de faire du continent un acteur incontournable dans l'échiquier mondial.

Les célébrations se sont déroulées au siège de l'UA, en présence de SE Dr. Abiy Ahmed, Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, SE Azali Assoumani, Président de l'Union des Comores et Président de l'Union africaine, SE Moussa Faki Mahamat, Président de la CUA, SE Dr. Monique Nsanzabaganwa, Vice-Présidente de la CUA, SE Dr. Nkosazana Dlamini-Zuma, ancienne Présidente de la Commission de l'UA, de Commissaires de l'UA, de membres du Comité des Représentants permanents, entre autres.

Selon SE Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'UA, le 25 mai est un jour très important dans l'histoire de l'Afrique car il honore la vision panafricaniste des membres fondateurs de l'OUA-UA qui ont établi les bases de la renaissance africaine et de son développement socio-économique et politique. Cette célébration du 60<sup>ème</sup> anniversaire de l'OUA est l'occasion pour méditer et communier en solidarité avec les africains qui ont été contraints au déplacement interne ou à l'exil en raison de différents conflits sur le continent.

Le Président de la CUA a également rappelé que, lors de la célébration du 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'OUA en 2013, marquant également l'adoption de l'Agenda 2063, les dirigeants africains avaient insisté sur l'ambitieux projet de « Faire taire les

armes d'ici 2020 », avec l'espoir de ne pas laisser aux générations futures le fardeau de la guerre et de l'insécurité. Pour le Président Faki, l'Afrique reste caractérisée par sa grande capacité de résilience, malgré les difficultés de toutes sortes et qu'en dépit des prévisions alarmistes de l'époque, le continent a été résilient face à la pandémie de COVID 19. Mieux encore, l'Afrique a saisi l'opportunité de cette crise mondiale pour repenser sa stratégie sanitaire dans une action concertée des Chefs d'État et de gouvernement.

S'exprimant lors de l'événement, le Dr Abiy Ahmed, Premier ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, a rappelé la création historique de l'Institution, soixante ans auparavant, à Addis-Abeba. Un événement historique qui a façonné le cours de notre continent. 32 Chefs d'État et de Gouvernement des nations africaines indépendantes ont convergé vers la capitale éthiopienne pour signer la Charte qui créerait l'Organisation de l'unité africaine. Ainsi avec ses 55 membres, le continent est très fort et devient rapidement une voix critique sur la scène mondiale, en promouvant la défense d'une position africaine commune sur les questions d'intérêt du continent.

SE Azali Assoumani, Président de l'Union des Comores et Président de l'Union africaine a fait un bilan de l'Organisation durant ses six dernières décennies. Entre 1963 et 2002, l'OUA a réussi à atteindre deux objectifs majeurs dans un contexte historique particulier, en se débarrassant de la colonisation de l'Afrique et de l'apartheid en Afrique du Sud. Le président Azali a souligné la nécessité de poursuivre ensemble les ambitions d'unité, de paix et de développement pour réussir à créer les conditions de la libre circulation des biens et des personnes dans l'espace continental, à travers la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

D'autres événements qui ont également eu lieu pendant les célébrations comprenaient l'hommage aux pères fondateurs de l'OUA, la plantation d'arbres pour marquer le 60<sup>ème</sup> anniversaire, des expositions, divers jeux et activités pour les enfants et une soirée culturelle.

**Par Mor DIOP  
CSI, DGPPE**

## Réunion ordinaire du Comité technique spécialisé sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration

Union  
Africaine



Comité technique spécialisé  
sur les finances, les questions  
monétaires, la planification  
économique et l'intégration.

La sixième session ordinaire du Comité technique spécialisé de l'Union africaine (CTS) sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration s'est tenue à Nairobi (Kenya) du 17 au 21 juillet 2023. La session avait pour thème « L'Afrique au-delà de la crise : tracer un agenda pour l'investissement, la croissance durable et la prospérité partagée ». Ce thème s'inscrit dans un contexte marqué par l'impact négatif des chocs planétaires imputables aux effets persistants de la COVID-19, des tensions géopolitiques et du changement climatique sur les perspectives de développement continental. Ces crises multiformes entraînent notamment une raréfaction des ressources financières, au risque de compromettre le processus d'accélération des progrès en vue de la réalisation de l'Agenda 2063 et des ODD.

Durant la session, plusieurs questions ont fait l'objet d'échanges notamment **la réforme de l'architecture financière mondiale**. A ce sujet, les Ministres ont noté et félicité les efforts de l'UA afin d'assurer une réforme globale et inclusive de l'architecture financière mondiale. Ils ont également salué l'octroi à l'UA du statut de membre permanent au sein du G20 suite aux efforts et plaidoyers inlassables menés par les Chefs d'Etat et de Gouvernement, en particulier le Président sortant de la Conférence S.E Macky SALL. Les Ministres ont en outre mis l'accent sur l'urgence de renforcer les capacités de prêt des

institutions multilatérales africaines pour leur permettre de mieux appuyer la transformation structurelle de l'Afrique et d'apporter des financements en temps de crise.

Les Ministres ont également discuté de l'étude portant sur « **les actions pertinentes en faveur d'une croissance inclusive et d'un développement durable en Afrique** », conjointement menée par la Commission de l'UA, la Banque africaine de Développement et l'AUDA-NEPAD. A ce titre, ils notent l'importance des schémas directeurs proposés pour le développement de l'Afrique afin d'aider les pays à atteindre un taux de croissance annuel moyen du produit intérieur brut (PIB) de plus de 7% au cours des 40 prochaines années pour accélérer la réduction de la pauvreté, la transformation structurelle et la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 en Afrique.

D'autres sujets ont également été abordés, entre autres : (i) la fiscalité et les flux financiers illicites ; (ii) la mise en œuvre des institutions financières africaines ; (iii) l'état de l'intégration régionale ; (iv) l'état sur la création d'une agence africaine de notation de crédit ; (v) le traitement des institutions financières multilatérales africaines dans la résolution de la dette souveraine.

Par Mor DIOP  
CSI, DGPPE



# Signature d'un accord d'appui technique et financier avec le Programme alimentaire mondial des Nations Unies (PAM)

African  
Union



Programme  
Alimentaire  
Mondial

Le Secrétariat du Fonds pour la paix de la Commission de l'Union africaine (CUA) et le Programme alimentaire mondial des Nations Unies (PAM) ont signé, en juin 2023, un accord en vue de renforcer l'appui technique et financier existant pour diverses activités menées, et selon les domaines d'intervention relevant du Fonds de l'Union africaine pour la paix.

Conformément à cet accord, les deux parties ont défini conjointement les domaines d'engagement stratégique pour intensifier les activités d'alerte rapide, de prévention des conflits et de médiation.

A cet effet, ils ont convenu de poursuivre les objectifs suivants : (i) intensifier les efforts de plaidoyer sur l'établissement d'un lien entre les conflits et la sécurité alimentaire, et d'appel à l'action pour s'attaquer aux causes profondes des conflits; (ii) renforcer l'appui institutionnel du Secrétariat du Fonds pour la paix ; (iii) renforcer la collaboration en matière de diplomatie préventive et de médiation, de mobilisation conjointe des ressources et de collaboration avec les groupes de réflexion et les communautés économiques régionales (CER) dans les domaines thématiques du Fonds pour la paix et ; (iv) soutenir les efforts de collaboration à des missions menées dans le cadre de l'examen continu de l'architecture financière mondiale.

Lors de cette signature, la Directrice du Secrétariat du Fonds de l'UA pour la paix, Dagmawit Moges, a fait état des lacunes dans les interventions préventives visant à éviter les crises et l'instabilité. A ce titre, elle a souligné

l'importance de la collaboration mutuelle avec les partenaires de développement et le déploiement de réponses rapides et durables chaque fois qu'une crise survient sur le continent.



Par ailleurs, le Fonds de l'Union africaine pour la paix en est aux dernières étapes de sa mise en œuvre. Les ressources devraient être utilisées pour la première fois en 2023 dans le cadre de plusieurs programmes, notamment des interventions dans la crise soudanaise, la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) et la Force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est.

**Par Dr. Aliou Niang FALL**  
CSI, DGPPE

# Signature d'un nouveau Protocole d'Accord pour l'accélération de l'accès et de l'adoption des vaccins en Afrique



Le Commissaire de l'UA à la santé, aux affaires humanitaires et au développement social S.E. Minata Samate Cessouma, au nom du Président de la Commission de l'Union africaine, le Directeur général du Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (CDC Afrique), le Dr Jean Kaseya, et le Directeur général de l'Alliance du Vaccin (GAVI), le Dr Seth Berkley ont signé, le 15 mai 2023, un Protocole d'accord en vue d'accroître l'accès et l'adoption de vaccins vitaux dans les États membres de l'Union africaine.



Ce nouvel accord vise à la construction de partenariats nouveaux et renforcés pour atteindre **les millions d'enfants « zéro dose »** vivant, en particulier, dans les milieux marginalisés et qui n'ont toujours pas accès aux vaccins et à d'autres services essentiels. Il facilite la mise en place d'un cadre d'harmonisation concret permettant à la CUA et à GAVI de relever conjointement les défis, d'identifier les lacunes et de suivre les progrès accomplis en matière d'accès universel à la vaccination ; ce qui pourrait avoir un impact positif sur le continent.

Dans l'optique de soutenir la vaccination, de fournir une assistance technique et d'apprentissage et de renforcer les systèmes de santé, ce partenariat s'appuie sur la Déclaration historique d'Addis-Abeba sur la vaccination (DJA) qui vise à faire en sorte que tous les Africains – quel que soit leur nationalité et où ils vivent – bénéficient pleinement des avantages de la vaccination. Dix (10) engagements y sont pris dans l'optique d'accroître les investissements politiques, financiers et techniques en faveur des programmes de vaccination. Le partenariat est appelé à accélérer la réalisation de la sécurité sanitaire comme le prévoient l'Agenda 2063 de l'UA et le Nouvel Ordre de Santé Publique (NPHO).

A ce titre, la CUA et GAVI s'engagent à travailler ensemble pour :

- intensifier et renforcer la vaccination systématique, en mettant l'accent sur les enfants « zéro dose », la fabrication régionale et durable de vaccins en Afrique ;
- renforcer les systèmes de soins de santé primaires et les capacités de diagnostic et de surveillance de maladies telles que la fièvre jaune, le choléra et la typhoïde ;
- communiquer conjointement sur la vaccination systématique, la prévention, la préparation et la riposte en cas de pandémie (PPR), l'accès aux vaccins et leur administration.

**Par Marième Fatou SEYE**  
**CSI, DGPPE**

### 63<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement : S.E Bola Ahmed TINUBU du Nigéria prend les rênes de la Présidence



La 63<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO s'est tenue le 09 juillet 2023 à Bissau (République de Guinée Bissau), sous la présidence de S.E Général Umaro Sissoco EMBALO, Président de la République de Guinée-Bissau. Cette rencontre a été principalement marquée par l'élection d'un nouveau Président de la Conférence. A cette occasion, la Conférence a également examiné les principaux dossiers portant, entre autres, sur l'intégration régionale, la situation de la paix et de la sécurité dans la région et la coopération internationale.

En vertu de l'absence de consensus notée sur la définition du concept de « majorité » dans le cadre du Pacte de convergence et de stabilité macroéconomique, la Conférence a instruit la Commission à mettre en place un Comité de haut niveau pour réfléchir sur les modalités pratiques pouvant faciliter la création de l'ECO.

S'agissant du projet de développement de l'Autoroute Abidjan-Lagos, la République de Côte d'Ivoire a été choisie pour abriter le siège de l'Autorité de Gestion du Corridor Abidjan-Lagos.

Au titre de la paix et de la sécurité, la Conférence a exprimé sa détermination à fournir les moyens financiers et techniques requis pour la mise en œuvre efficace du Plan d'action de la CEDEAO pour l'éradication du terrorisme, notamment l'activation rapide d'une force cinétique dans le cadre de la force en attente de la CEDEAO (FAC). A cet effet, l'ambassadeur Baba KAMARA a été nommé en tant que haut responsable pour le suivi de la mise en œuvre des efforts de lutte contre le terrorisme. A ce titre, la MSSGB a été prolongée d'un an à compter du 30 Juin 2023 par la Conférence.

La Conférence s'est préoccupée du retrait de la MINUSMA et de la présence de milices privées étrangères au Mali. A cet effet, elle a mis en place un Groupe de travail présidentiel composé du Bénin, de la Guinée-Bissau et du Nigéria pour approfondir les réflexions sur leurs implications.

**Par Mouhamed SECK  
CSI/DGPPE**



# Opérationnalisation du Système interconnecté pour la Gestion des Marchandises en Transit (SIGMAT) dans neuf (9) Etats membres



Les Directeurs généraux des Douanes du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Guinée, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo se sont réunis du 08 au 09 juin 2023, à Lomé (Togo) afin de s'engager résolument à la pleine opérationnalisation du Système interconnecté pour la Gestion des Marchandises en Transit (SIGMAT). La rencontre s'est tenue en présence des représentants de la CEDEAO, de la CNUCED, du Groupe de la Banque Mondiale, de la GIZ et de la JICA. Cet engagement de rendre opérationnel de Système interconnecté pour la Gestion des Marchandises en Transit (SIGMAT), s'est matérialisé par la signature d'un Protocole d'Accord. Les Directeurs généraux ont également convenu d'une Instruction-Cadre d'utilisation du STIGMAT. L'article 19 du Protocole d'Accord convient que tout autre Etat membre de la CEDEAO peut se constituer partie par simple notification à la Commission de la CEDEAO.

Pour les cinq pays restants (Gambie, Guinée Bissau, Libéria, Nigéria et Sierra Leone), une feuille de route pour le déploiement du SIGMAT est en cours d'élaboration.

Pour rappel, le STIGMAT est une initiative de la Commission de la CEDEAO visant à fluidifier la circulation des marchandises sur les différents corridors routiers de la communauté par la suppression des multiples points de contrôle et les

ruptures de charge aux frontières des Etats. Sa mise en œuvre permettra un partage systématique et simultané, par voie électronique, des informations sur les cargaisons de marchandises en transit depuis le bureau des douanes de départ jusqu'au bureau de douane de la destination finale. L'opérationnalisation du SIGMAT mettra fin à la gestion manuelle des opérations de transit des marchandises le long des corridors commerciaux de l'espace CEDEAO.

Par ailleurs, les Directeurs Généraux des Douanes ont préconisé des mesures d'accompagnement en vue de faciliter l'effectivité de la mise en œuvre du SIGMAT. Elles sont relatives à :

- la mise en place d'un mécanisme d'identification unique régionale des opérateurs économiques ;
- la finalisation du Manuel des procédures du SIGMAT ;
- l'accélération de la mise en œuvre du Règlement sur le mécanisme de garantie de transit communautaire ;
- la proposition à la prochaine réunion du Comité de Pilotage d'un mécanisme de prise en charge et de soutenabilité des activités dans les Etats membres.

**Par Marième Fatou SEYE**  
**CSI/DGPPE**

# Programme communautaire de Développement (PCD) : un instrument stratégique de la Vision 2050

## VISION 2050

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont adopté en décembre 2021 une nouvelle Vision 2050 de la CEDEAO, après la mise en œuvre de la Vision 2020. Cette Vision 2050 repose sur cinq piliers principaux, à savoir : (i) une région sûre, stable et pacifique ; (ii) une région dotée d'institutions fortes, respectueuses de l'État de droit et des libertés fondamentales ; (iii) une région développée intégrée et prospère ; (iv) une région mobilisée pour la transformation, le développement inclusif et durable ; et (v) une communauté de peuples incluant les femmes, les jeunes et les enfants.

En vue de son opérationnalisation, la CEDEAO a mis l'accent sur un certain nombre de programmes prioritaires dont le Programme communautaire de Développement (PCD), adopté depuis 2014 et ayant accusé beaucoup de retard dans son exécution. En effet, suite à son adoption, le PCD disposait dans son portefeuille d'une liste de 230 projets dont une douzaine avait été retenue comme projets prioritaires. À cet égard, une agence de promotion des investissements a été recrutée pour promouvoir et organiser le Forum des investissements de la CEDEAO, en vue de la mobilisation du financement des 12 projets. Le forum n'a pas pu se tenir, en raison principalement de la COVID-19 et des retards dans la finalisation de certaines études.

Avec la nouvelle Vision 2050, la CEDEAO compte accélérer la mise en œuvre du PCD ; ce qui a d'ailleurs motivé le lancement d'un nouveau processus de mise à jour, dès 2021. La réactualisation du PCD s'inscrit dans l'optique d'un meilleur alignement du programme aux nouvelles orientations des Etats membres, au contexte international, au nouveau cadre stratégique communautaire de la CEDEAO. En outre, l'identification des blocages à l'intégration régionale, des chaînons manquants et des besoins de développement de l'Afrique de l'Ouest devrait servir à formuler de nouvelles initiatives

dans le cadre de la révision du PCD en vue de l'opérationnalisation de la Vision 2050.

Dans cette perspective, un consultant a été recruté pour mettre en place un système automatisé de collecte et de sélection des projets régionaux. De même, la Commission de la CEDEAO a envoyé au courant du mois de juillet 2023 des délégations dans les pays pour une mission de diagnostic des barrières d'intégration et d'identification des besoins de développement.

Ainsi, du 17 au 23 juillet 2023, le Sénégal a reçu une délégation de la Commission de la CEDEAO pour une mission de diagnostic des barrières d'intégration et d'identification des besoins de développement dans le cadre de la révision du PCD.

Sous la coordination de la Cellule de Suivi de l'Intégration, la mission avait pour objectif entre autres :

- d'informer les autorités sénégalaises sur l'état d'avancement du PCD ainsi que du processus de sa relecture ;
- de recueillir des informations
  - sur les stratégies en cours au Sénégal en matière de développement, les modalités d'opérationnalisation du PCD ainsi que les défis en cours ;
  - sur les statistiques devant servir à alimenter le modèle iSDG qui est un modèle de système dynamique qui va être mis en œuvre afin d'analyser l'impact du PCD sur les populations de la région ;
  - sur les projets du Sénégal qui étaient inscrits dans le PCD.

Le Comité national du PCD du Sénégal est en charge du recueil de ces informations auprès des structures concernées.

**Par Souleymane Loum THIAM**  
**CSI/DGPPE**

# Session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA



La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA s'est réunie en session extraordinaire à Bissau, en République de Guinée-Bissau, le 08 Juillet 2023. A cette occasion, plusieurs sujets ont été abordés, notamment, l'état d'élaboration de la Vision prospective de l'UEMOA à l'horizon 2040 ; le nouveau Pacte de Convergence, de Stabilité et de Croissance ; la tenue de la revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires et la décision sur la situation du Mali.

Dans le cadre de l'élaboration de la Vision prospective de l'UEMOA à l'horizon 2040, la Conférence a exhorté la Commission à poursuivre le processus à travers l'évaluation de certains textes communautaires et leur réforme. Ainsi, cette nouvelle vision permettra à l'Union de se doter d'un outil d'anticipation à long terme permettant d'asseoir les bases des choix et priorités stratégiques.

Dans le cadre du renforcement de la coordination des politiques macroéconomiques, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont instruit la Commission de lui soumettre d'ici la fin de l'année 2023, un nouveau Pacte de Convergence, de Stabilité et de Croissance. Pour rappel, le contexte lié à la situation sanitaire en 2020 avait poussé les Etats membres à mettre en œuvre des mesures rapides pour accroître les marges de manœuvres

budgétaires dans l'Union. A ce titre, la Conférence avait pris, lors de la session extraordinaire tenue le 27 Avril 2020, la décision de suspendre temporairement le Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité.

Par ailleurs, la Commission a inscrit dans son Plan d'actions prioritaires 2021-2025, la mise en place d'un fonds de stabilisation macroéconomique au sein de l'Union dont l'objectif repose sur le renforcement de l'exercice de la surveillance multilatérale et la contribution à la résilience des économies de l'Union face aux chocs exogènes et endogènes.

Au titre de la revue des réformes, politiques, programmes et projets communautaires, la Conférence a décidé d'instituer, à compter de 2023, une périodicité bisannuelle pour sa phase politique tout en maintenant la périodicité annuelle dans sa phase technique. Cette décision rentre dans le cadre d'une meilleure internalisation des engagements des Etats membres et d'une mise en œuvre efficace des recommandations issues de l'exercice.

S'agissant de la situation au Mali, la Conférence a décidé de la levée de sa suspension des Organes et Institutions de l'UEMOA prise le 09 Janvier 2022.

**Par Mouhamed SECK**  
**CSI, DGPPE**



# Le Conseil des Ministres adopte plusieurs textes pour la promotion de l'économie numérique et des télécommunications

Dans le cadre de la mise en œuvre du « Cadre d'Actions Prioritaires 2025 (CAP25) » qui prend en compte de nouveaux défis, notamment l'économie numérique, le développement du secteur privé, le Conseil des Ministres a adopté plusieurs textes relatifs à la protection du consommateur, aux télécommunications, à l'économie numérique, au droit d'auteur et droits voisins.



Lors de la session ordinaire du 16 juin 2023 tenue à Niamey (Niger), les textes adoptés dans le domaine de la protection du consommateur et des télécommunications sont :

- **la Directive relative à la Protection du Consommateur dans l'UEMOA** qui vise à mettre en place un cadre juridique et réglementaire relatif à la protection du consommateur ;
- **la Directive relative à la dématérialisation des procédures et des formalités douanières et du commerce extérieur** ayant pour but de donner une base juridique au processus de dématérialisation des procédures et des formalités douanières et du commerce extérieur, afin de mieux accompagner les Etats membres dans la promotion du commerce électronique frontalier ;
- **la Directive portant cadre de coordination et de partage des fréquences radioélectriques**

**pour les services de terre de 87,5 MHz A 30 GHz dans les zones frontalières et maritimes des Etats membres** ayant pour objectif de définir les règles de gestion des fréquences radioélectriques dans les zones frontalières des Etats membres, en vue de prévenir les brouillages préjudiciables aux communications ;

- **la Directive portant harmonisation du cadre réglementaire relatif à l'homologation des équipements terminaux et équipements radioélectriques dans l'espace UEMOA** visant à définir les règles communes relatives à l'homologation desdits équipements terminaux et équipements radioélectriques dans l'espace UEMOA tels que les stations de base, les téléphones portables, les bornes Wifi et les émetteurs radio dans l'optique de lutter contre les effets nocifs des fréquences.

**Concernant l'économie numérique et le droit d'auteur et droits voisins, les textes adoptés par le Conseil des Ministres du 22 septembre 2023 sont :**

- **la Directive relative à l'usage de masse du numérique** : fixant les conditions auxquelles les Etats membres de l'Union devraient se conformer dans le cadre de l'accélération de la transformation digitale et définissant les principes fondamentaux qu'ils doivent respecter dans la fourniture de services publics numériques ;
- **la Directive portant harmonisation des dispositions relatives au droit à rémunération pour copie privée au sein des Etats membres** visant à contribuer à l'amélioration des revenus des créateurs, notamment les titulaires du droit d'auteur et des droits voisins.

**CSI, DGPPE**

# Mobilisation des recettes fiscales, le Sénégal cité en référence



Dakar a accueilli du 05 au 09 septembre 2023, un séminaire de partage d'expériences en matière de collecte des recettes fiscales entre les régies financières (Douane, Impôts, Trésor) des Etats membres de l'UEMOA. Organisé par la Commission de l'UEMOA, sur recommandation du Conseil des Ministres, ce séminaire entre dans le cadre de la mission de surveillance multilatérale des économies des Etats membres.

L'objectif de la rencontre est de présenter les meilleures performances par nature d'impôt recouvré et d'identifier les bonnes pratiques en matière de mobilisation des recettes fiscales.

Le Commissaire du Département des Politiques économiques et de la Fiscalité intérieure, M. Mahamadou GADO, a rappelé le contexte dans lequel se tient la réunion, marqué par les difficultés pour les Etats membres de mobiliser plus de ressources nécessaires à la mise en œuvre adéquate des politiques publiques et pouvant leur permettre d'une part, de répondre plus efficacement aux effets pervers des multiples chocs notamment sécuritaire, géopolitique et climatique qui les affectent et d'autre part, de soutenir les ambitions de développement socioéconomique des populations. Selon lui, la mobilisation optimale des recettes fiscales permet d'assurer la viabilité des finances publiques et une stabilité macroéconomique dans un environnement de plus en plus incertain.

A ce titre, les autorités communautaires ont adopté diverses réformes fiscales dont la Décision n°02/2019/CM/UEMOA du 21 juin 2019 portant Plan d'actions pour la mobilisation optimale des recettes fiscales dans les Etats membres de l'UEMOA. La mise en œuvre de ces réformes ainsi que celles initiées par les Etats membres ont permis d'améliorer le taux moyen de

pression fiscale de 11% en 2012 à 13,8% en 2022. Par rapport à l'objectif communautaire de 20% au minimum prévu par le dernier Pacte de Convergence, de croissance et de Stabilité, le Sénégal enregistre les meilleures performances en 2022 avec un taux de 18,2% suivi du Burkina Faso (16,3%).

D'après le Ministre des Finances et du Budget du Sénégal, M. Mamadou Moustapha BA, les bonnes performances du Sénégal sont à mettre à l'actif de l'ensemble des décideurs et acteurs de la chaîne de mobilisation des recettes fiscales, en dépit de la révision à la hausse de 29,4% du PIB à la suite des travaux de « rebasing » des comptes nationaux.

A l'issue de la rencontre, les administrations fiscales ont formulé d'importantes recommandations pour accroître la mobilisation des recettes, améliorer l'efficacité de l'administration de l'impôt et la gestion du personnel. Voir compte rendu site ministère Finances.

En termes d'actions pour élargir l'assiette fiscale, la réunion a notamment recommandé aux Etats de travailler à une connaissance plus approfondie de la matière imposable foncière à travers notamment le recensement, le recoupement et la digitalisation, en plus de rendre effective la perception des taxes foncières et l'impôt sur le revenu foncier. A cela s'ajoute l'utilisation des bases de données des sociétés de concession publique à savoir l'électricité, l'eau et les télécommunications, ainsi que la programmation des contrôles sur la base des résultats de l'analyse risque.

**Par Marième Fatou SEYE  
CSI, DGPPE**

# Forum sur la finance et l'investissement durables en Afrique de l'Ouest "WASFIF 2023"



L'Autorité des Marchés financiers de l'UMOA (AMF-UMOA) a organisé la 1<sup>ère</sup> édition du Colloque international sur la Finance et l'Investissement durables en Afrique « WASFIF 2023 » du 14 au 15 septembre à Abidjan (Côte d'Ivoire).

Le WASFIF a pour principal objectif : (i) de promouvoir la finance et l'investissement durables au sein de l'Union, (ii) de faciliter les discussions concernant les moyens de mobiliser des ressources pour le développement durable, et (iii) de fournir une plateforme permettant aux investisseurs, aux décideurs politiques, aux émetteurs et à d'autres parties prenantes d'échanger des idées, de partager leurs expériences et d'explorer les opportunités de collaboration.

Une variété de sujets a été abordée, tous ayant pour objectif commun de partager les connaissances et les expériences dans des domaines tels que :

- **le changement climatique** : l'impact sur la région et le rôle de la finance et de l'investissement durables dans l'atténuation de ses effets ;

- **les énergies renouvelables** : les possibilités d'investissement dans des projets d'énergie renouvelable dans la région ;
- **les obligations vertes, sociales et durables** : le potentiel des obligations vertes en tant que mécanisme de financement pour les projets de développement durable ;
- **l'agriculture durable** : examen des moyens de promouvoir les pratiques agricoles durables dans la région
- **les mécanismes de financement innovants** : identification de mécanismes de financement nouveaux et innovants pour les projets de développement durable.

Le WASFIF ambitionne d'être un rassemblement biennuel de professionnels de divers secteurs engagés à promouvoir la finance durable et les pratiques d'investissement durable en Afrique de l'Ouest.

Par **Marième Fatou SEYE**  
CSI, DGPPE





## Relation entre gouvernance et croissance économique dans la CEDEAO



**Par Mariama CISSE**  
Economiste  
DPEE, DGPPE

Dans le cadre de l'intégration régionale, la bonne gouvernance occupe une place centrale dans la mise en œuvre des politiques publiques pour l'atteinte des objectifs de développement, notamment ceux relatifs à la croissance économique ainsi que la réduction de la pauvreté. Elle permet aux pays africains de mobiliser l'épargne locale, rationaliser les politiques macroéconomiques et d'harmoniser dans certains cas, les politiques monétaires et le droit des affaires.

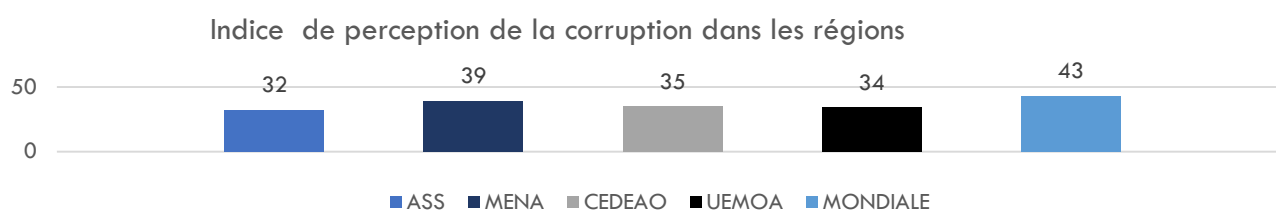
Le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD, 2002) définit la bonne gouvernance comme la recherche de l'état de droit, de la transparence, de l'équité, de l'efficacité / efficience, de la responsabilisation et de la vision stratégique dans l'exercice de l'autorité politique, économique et administrative.

De plus, une étude du FMI a démontré que déplacer le niveau moyen de gouvernance des pays d'Afrique subsaharienne vers la moyenne mondiale pourrait augmenter la croissance du PIB par habitant de la région d'environ de 1 à 2 points de pourcentage (Hammadi et al., 2019).

Le contexte actuel marqué par l'entrée en vigueur de la Zone de libre-échange continentale africaine avec un potentiel marché de 1,3 milliard d'individus, nous pousse à analyser le niveau de gouvernance dans les pays de la CEDEAO. En effet, pour tirer profit de ce marché, les pays membres de la CEDEAO doivent relever plusieurs insuffisances qui freinent la dynamique de croissance économique souhaitée, dont notamment la corruption, la stabilité politique et le climat des affaires...

L'objectif de cette étude est de voir l'impact des indicateurs de gouvernance sur la croissance économique.

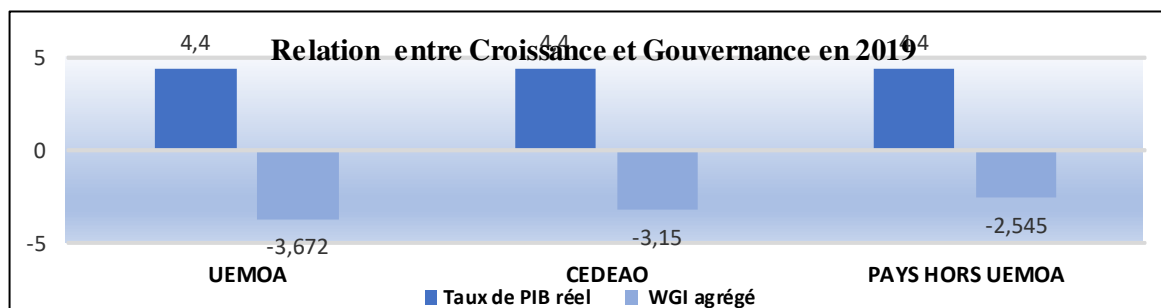
### QUELQUES FAITS STYLISÉS...



**Source :** Transparency international, 2020

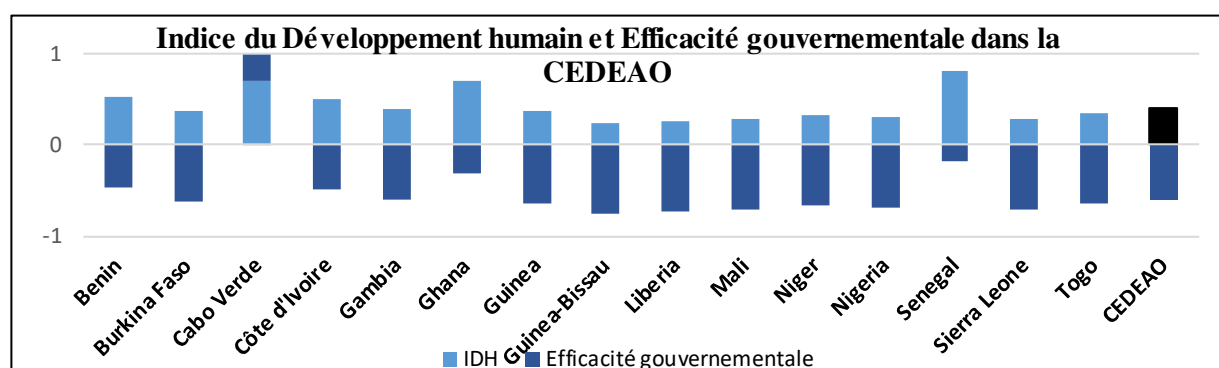
La corruption demeure un véritable défi qu'il va falloir impérativement relever pour asseoir les bases d'une bonne gouvernance, d'une croissance économique soutenue et la stabilité dont le continent aspire. En effet, plusieurs études considèrent l'Afrique subsaharienne comme la région la plus corrompue au monde. L'indice de corruption de Transparency International de 2019 donne une moyenne de 32 à l'Afrique subsaharienne sur une échelle de 0 à 100. La moyenne de l'Indice de Perception de la Corruption de la CEDEAO en 2019 (35) est supérieure à celle de l'Afrique subsaharienne (32). Ce niveau de corruption dissuade les investissements étrangers, modifie les règles de concurrence sur le marché en affectant la compétitivité, plombe l'efficacité des politiques publiques et augmente les coûts pour les entreprises. Il faut aussi souligner qu'il affaiblit l'Etat de droit et peut conduire à une instabilité politique récurrente.

Pour une moyenne du taux de croissance du PIB réel en 2019 égale pour tous les regroupements, la moyenne du WGI agrégé considéré pour les mêmes regroupements montre que la moyenne de l'UEMOA est plus faible, tandis que celle des pays non membres est plus élevée. Cela montre que si les pays membres de l'UEMOA améliorent les indicateurs de gouvernance, ils pourraient avoir des taux de croissance supérieurs à ceux de la CEDEAO.



**Source :** Banque mondiale, 2020

Une analyse de la relation « Efficacité gouvernementale » et Indice de développement humain (IDH), montre que dans la CEDEAO, le Cap Vert est le pays qui enregistre le meilleur score. Il a affiché un IDH de 0,665 et un score positif en Efficacité gouvernementale de 0,292. On note aussi que les pays qui sont les mieux classés en termes d'efficacité gouvernementale sont aussi les mieux classés en termes d'IDH dans la CEDEAO (Cap Vert, Côte d'Ivoire, Ghana, ...), sauf pour le cas du Sénégal.



**Sources :** UNDP et WGI, 2019

## SPÉCIFICATION D'UN MODÈLE ÉCONOMÉTRIQUE...

Après avoir effectué des tests de stationnarité, cointégration et de corrélation, la méthode des moments généralisés initialement proposée par Holtz-Eakin Newey et Rosen (1988), et par Arellano et Bond (1991) est utilisée. C'est un modèle de panel sans effet de seuil ni spécificité, et l'estimateur MMG en système est choisi. Après une analyse ACP, les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale et le Profil d'investissement de l'Indice Risk Country Guide sont utilisés comme variables explicatives.

- Le modèle s'écrit :

$$\Delta Y_{it} = \alpha_0 + \gamma Y_{it-1} + \alpha_1 GOV_{it} + \beta X_{it} + \mu_i + \gamma_t + \varepsilon_{it} \quad (1)$$

$\Delta Y$  : représente le taux de croissance du PIB réel par habitant, en différence logarithmique. (DtY)

GOV : représente le vecteur des indicateurs de gouvernance (ICRG, WGI) ;

X : représente le vecteur des variables instrumentales en différence (INV, TBSSU, INFL et TERMES) ;

$\alpha_0$  : une constante ;

$\mu$  : l'effet spécifique au pays ;

$\lambda$  : l'effet spécifique au temps et

$\varepsilon_{it}$  : le terme d'erreur.

Les indices  $i$  et  $t$  désignent respectivement les pays ( $i = 1, 2, \dots, N$ ) et les périodes ( $t = 1, 2, \dots, T$ ).

Les variables investissement total, taux brut de scolarisation du supérieur, inflation et termes de l'échange sont utilisées comme variables instrumentales et les données couvrent la période allant de 1996 à 2019.

### RÉSULTATS DE L'ESTIMATION...

Les résultats montrent que les indicateurs de gouvernance ont un effet positif et significatif (tableau) sur la croissance économique dans la CEDEAO. Les variables instrumentales « Taux brut de scolarisation du supérieur », « Inflation » et « Investissement retardé d'une période » sont significatives au seuil de 5%, contrairement à la variable « Termes de l'échange ». La variable « Taux brut de scolarisation du supérieur » n'est pas significative pour la spécification relative à la stabilité politique et l'absence de violence et l'est en différence première pour celle relative au profil d'investissement.

Toutefois, le coefficient de l'efficacité gouvernementale est plus élevé (0,23), soulignant ainsi l'importance de l'efficacité des services fournis par le secteur public (Alam et al., 2017) et Kim et Voorhees, 2011)

**Tableau 1** : Synthèse des résultats économétriques des variables explicatives

| Variables                                                | Coef.            | Std. Err. | z    | P(z)  | Significativité |
|----------------------------------------------------------|------------------|-----------|------|-------|-----------------|
| <b>Contrôle de la corruption (CC)</b>                    | 0,115109         | 0,037331  | 4,15 | 0,000 | ***             |
| <b>Efficacité gouvernementale (GE)</b>                   | <b>0,2330785</b> | 0,036111  | 6,45 | 0,000 | ***             |
| <b>Qualité de la réglementation (RQ)</b>                 | <b>0,1726285</b> | 0,0391123 | 4,41 | 0,000 | ***             |
| <b>Etat de droit (RL)</b>                                | 0,1382568        | 0,0334337 | 4,14 | 0,000 | ***             |
| <b>Voix et responsabilité (VA)</b>                       | 0,1291299        | 0,0303206 | 4,26 | 0,000 | ***             |
| <b>Stabilité politique et absence de violence (PSVA)</b> | 0,0639021        | 0,0208672 | 3,06 | 0,002 | ***             |
| <b>Profil d'investissement (IP)</b>                      | 0,019987         | 0,0088538 | 2,34 | 0,019 | **              |

**Source** : calcul de l'auteur

Selon la CNUCED (2018), en dupliquant les meilleures pratiques en matière de collecte de recettes innovantes, de suivi budgétaire et de gestion financière intégrée, l'Afrique pourrait passer d'un ratio moyen –impôts/PIB- actuellement de 19% du PIB à 24%, soit le seuil fixé pour le financement durable du développement pour les pays comme la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, Maurice, le Rwanda, le Sénégal, l'Afrique du Sud et les Seychelles.

Les tests de validation du modèle de Sargan, de Wald et de non autocorrélation en différence première valident le modèle.

### CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS...

En définitive, il est important de souligner que malgré les critiques sur l'élaboration des indicateurs, leur amélioration aurait un effet multiplicateur sur le taux de croissance de l'économie de la communauté.

Les recommandations qui découlent de cette étude sont :

- Améliorer l'efficacité gouvernementale en premier lieu vu l'impact important qu'il a sur la croissance des pays de la CEDEAO ;
- Cultiver l'état de droit au sein de chaque pays pour éviter les transitions de régimes violentes et renforcer la coopération sur la lutte antiterrorisme ;
- Lutter contre la corruption qui impacte négativement le niveau de croissance des pays membres ;
- Améliorer la qualité de la réglementation qui est très importante pour attirer les IDE et favoriser le développement d'un écosystème compétitif pour les entrepreneurs.



## Impact de la gouvernance sur la croissance économique : Cas de l'UEMOA



**Par Dr. Idrissa DIAGNE**  
Ingénieur Statisticien Economiste  
(I.S.E)  
**DPEE, DGPPE**

Depuis les années 1990, les politiques d'aide au développement ont axé davantage leurs conditionnalités sur la bonne gouvernance à travers des réformes institutionnelles. La notion de Gouvernance reste au cœur des débats économiques surtout de politiques économiques. Au sein de l'Union économique monétaire ouest africain (UEMOA) des directives ont été élaborées dans ce sens fondées sur : (i) l'amélioration la gestion des finances publiques, (ii) le renforcement de la lutte contre la corruption et la non-transparence et ; (iii) l'amélioration de la gouvernance économique.

Au Sénégal, les autorités ont, dans leurs nouvelles stratégies de développement, portées par le Plan Sénégal Emergent (PSE), inscrit la gouvernance comme troisième pilier de l'émergence à travers l'axe 3 intitulé "Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité". Elles ont très tôt compris qu'une gouvernance inappropriée est une entrave majeure au développement. Celle-ci est fondée sur un certain nombre de principes à élevés au rang

de règles de gestion du processus de développement (**Plan Sénégal Emergent, 2014**).

Ainsi, la question du lien entre la Gouvernance et la croissance économique reste un sujet d'actualité. C'est donc fort de ce constat, qu'une lecture beaucoup plus fine sur ce sujet mérite d'être faite pour les pays de l'UEMOA.

La Gouvernance issue de la gouvernabilité fait référence à tous les mécanismes visant à améliorer les politiques de gestion publiques en vue de faire face aux défis du développement. Selon l'institut sur la Gouvernance : « la Gouvernance est l'ensemble des établissements, des procédés et des traditions qui dictent l'exercice du pouvoir, la prise de décision et la façon dont les citoyens font entendre leur voix » (**Agence canadienne de Développement international (mars 1997)**) ; ce qui met l'Etat et les administrés au cœur de la problématique de la Gouvernance. Par ailleurs, pour la Banque mondiale : « La Gouvernance est la manière avec laquelle le pouvoir est exercé dans la gestion publique des ressources économiques et sociales en vue du développement. », (**World Bank, Managing Development the governance Dimension, Washington (1996)**). Pour les autorités de la Coopération pour l'Aide au Développement (CAD) et de l'Organisation de Coopération pour le Développement Economique (OCDE) « la bonne gouvernance est l'exercice du pouvoir politique ainsi que d'un contrôle dans le cadre de l'administration des ressources de la société aux fins de développement économique et social ». (**DAC-OCDE, Orientation du CAD sur le développement participatif et la bonne gestion des affaires publiques (Paris 1993)**). En résumé, la Gouvernance fait référence à l'ensemble des processus d'amélioration des politiques publiques et des transformations institutionnelles pour le développement économique et social. Ainsi, l'opérationnalisation de la Gouvernance se fait au travers des Institutions politiques et juridiques, des institutions économiques, sociales et communautaires.

L'Etat du Sénégal a initié plusieurs projets et programmes visant à améliorer la Gouvernance notamment celle relative à l'administration, l'économie, le judiciaire et la démocratie. Dans ce cadre, en juin 2002, le Sénégal a adopté un programme de bonne gouvernance (PNBG). Ce programme vise à doter le pays

d'une administration publique performante, de renforcer la démocratie, de favoriser le dialogue social, d'attirer les investisseurs étrangers, et de contribuer à la réduction de la pauvreté. Également, l'Etat du Sénégal a mis en place le projet de renforcement des capacités de responsabilités financière et de transparence (PRECAREF) qui vise à favoriser une intégration des principes de bonne Gouvernance dans la gestion des ressources financières de l'Etat du Sénégal. Les objectifs spécifiques portent sur : (i) l'accroissement des capacités Institutionnelles et humaines de la Cour des Comptes ; (ii) le renforcement des capacités de la commission des finances de l'assemblée nationale et des services connexes ; (iii) l'appui à la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT) et du Trésor en vue de lui permettre de produire régulièrement et de conserver l'information financière destinée à la cour des comptes et à l'Assemblée Nationale. Et au niveau communautaire, le Conseil des Ministres de l'UEMOA a adopté en mars 2009, six (06) Directives dont la mise œuvre va renouer le cadre harmoniser des finances publiques au sein de l'Union. Les directives portent sur : (i) le cadre de transparence dans la gestion des finances publiques ; (ii) la loi des finances au sein de l'UEMOA ; (iii) le règlement général sur la comptabilité publique au sein de l'UEMOA ; (iv) la nomenclature budgétaire de l'Etat ; (v) le plan comptable de l'Etat etc. (vi) le tableau des opérations financières de l'Etat. Par ailleurs, l'Etat du Sénégal a consentis d'énormes efforts dans la transposition des directives. Toutefois, le Sénégal ne s'est pas conformé au régime financier des collectivités territoriales qui s'inscrit dans le cadre de la Gouvernance économique et convergence.

Malgré tous ces efforts, le tableau de la gouvernance au sein de l'UEMOA reste très sombre. En effet, sur les six (06) indicateurs de Gouvernance (notés : -2,5 faible performance, +2,5 bonne performance), en moyenne les pays de l'UEMOA sont en dessous de la moyenne (Liberté d'expression (-0,4), Qualité de l'exécutif (-0,8), Contrôle de la corruption (-0,6). Par ailleurs, sur la période d'observation, certains pays ont opéré des performances en matière de liberté d'expression. Durant cette période d'instabilité (crise ivoirienne, crise alimentaire etc.), les performances économiques dans la zone restent mitigées et le degré de résilience faible. En effet, le taux de croissance moyenne dans la zone tourne autour de 3,8% et la volatilité très élevée (4,2).

Ainsi, à partir d'un modèle de panel dynamique sur des données, nous avons essayé de voir le lien entre la gouvernance et la croissance au sein de l'UEMOA. Les résultats auxquels nous avons abouti suggèrent une meilleure prise en compte des performances en matière de gouvernance qu'au même titre que certains indicateurs économiques. En effet, sur la base des indicateurs des six (06) indicateurs de Gouvernance de World Governance indicators (WDI) retenus montrent que la liberté d'expression, la stabilité politique, la qualité de l'exécutif, le contrôle de qualité ainsi que le respect de la règle de droit ont une influence positive sur la croissance économique sur les pays de l'UEMOA. Par contre, la corruption entrave significativement la croissance dans l'Union. Elle a un impact négatif surtout dans les pays riches en ressources naturelles.

Globalement, il ressort qu'au sein de l'UEMOA, des pays, notamment le Sénégal, devraient davantage redoubler d'efforts dans la lutte contre la corruption sous toutes ses dimensions et promouvoir davantage la liberté d'expression qui permettrait de lutter contre ce fléau. Par ailleurs, le contrôle de la qualité, le respect de la règle de droit dans un climat de stabilité devraient permettre de booster la croissance économique au Sénégal.

## Faire du numérique, un usage de masse au quotidien



Le Conseil des Ministres de l'UEMOA a adopté le 22 septembre 2023, lors de sa troisième session ordinaire, la Directive relative à l'usage de masse du numérique. Cette Directive s'inscrit dans le cadre du Protocole additionnel n°2 relatif aux politiques sectorielles notamment en ses articles 7 et 8 qui recommandent la définition d'un schéma d'amélioration des infrastructures et des systèmes de télécommunications reliant les Etats membres et la prise de dispositions relatives à la libéralisation des prestations des services en leur donnant un caractère graduel, afin de permettre l'adaptation, dans chaque Etat, du secteur des télécommunications, aux perspectives offertes par l'ouverture du marché de l'Union.

Selon une étude sur les usages numériques et l'utilisation de masse du numérique, l'espace UEMOA est caractérisé par une faible utilisation des usages numériques dans les relations entre les Etats membres et les entreprises d'une part et entre les Etats membres et les citoyens d'autres part. La Commission a dénombré 162 services publics digitaux dans l'ensemble des Etats membres. La Directive sur l'usage de masse du numérique a pour objectifs de fixer les conditions auxquelles les Etats membres de l'Union doivent se conformer dans le cadre de l'accélération de la transformation digitale et de définir les principes fondamentaux qu'ils doivent respecter dans la fourniture de services publics numériques. Elle détermine par ailleurs, les services publics numériques qui doivent faire l'objet d'un développement harmonisé prioritaire au sein de l'Union. Une liste de 20 services publics que les

Etats membres doivent digitaliser dans un délai de 12 à 18 mois a été établie. Ces services concernent les services aux professionnels et les services aux ménages. Il s'agit entre autres de l'accès et de la soumission en ligne aux appels d'offres, les demandes et obtention de quitus fiscal, l'inscription en ligne au Registre du Commerce, le paiement en ligne des charges sociales, demande et obtention de l'extrait d'état civil, du casier judiciaire, du permis de conduire, du passeport, du suivi sanitaire et vaccinal de l'enfant, etc.,

Il convient de noter que dans ce domaine, les pays membres de l'UEMOA, notamment le Sénégal, ont fait des progrès importants dans la digitalisation des services publics en particulier, l'état civil, le casier judiciaire, les services fiscaux et douaniers. En outre, l'Etat du Sénégal, à travers l'Agence nationale Sénégal numérique, a entrepris dans le cadre de la modernisation de l'administration, la dématérialisation des procédures administratives pour une amélioration de la qualité digitale. L'adoption de la Directive pourrait aussi constituer une opportunité pour certaines entreprises de livraison comme la Poste dans sa politique de relance à travers notamment la contractualisation avec les administrations publiques pour la livraison aux usagers de leurs documents administratifs.

**Par Marième Fatou SEYE  
CSI/DGPPE**

## La Directive portant harmonisation des dispositions relatives au droit à rémunération pour copie privée au sein des Etats membres, une avancée supplémentaire dans le renforcement des revenus des créateurs



Après avoir concentré ses premiers efforts dans l'harmonisation des dispositions relatives au droit d'auteur et aux droits voisins, avec l'adoption des directives de 2018 sur le dépôt légal, les droits d'auteur et droits voisins, le cadre pour la production et la circulation de l'image, et plus récemment de la Directive 03/2020/CM UEMOA portant lutte contre les atteintes aux droits de propriété littéraire et artistique, l'UEMOA vient de franchir un nouveau pallier avec l'adoption d'une nouvelle directive portant harmonisation des dispositions relatives au droit à rémunération pour copie privée au sein des Etats membres. L'objectif principal est de contribuer à l'amélioration des revenus des créateurs, notamment les titulaires du droit d'auteur et des droits voisins.

Cette Directive, comme les précédentes, s'inscrit dans la poursuite des objectifs de l'Acte additionnel n°06/2013/CCEG/UEMOA du 13 août 2013 portant institutionnalisation de la Politique Commune de Développement Culturel et de la Décision n° 05/2014/CM/UEMOA du 25 septembre 2014 portant adoption du Programme de Développement Culturel de MUEMOA (PDC-UEMOA). Ces objectifs visent d'une part à diversifier l'économie sous régionale et assurer le rayonnement de l'UEMOA à travers la création des conditions optimales de développement culturel dans une perspective de développement durable et de consolidation de la dynamique communautaire ; d'autre part à valoriser la culture comme source de création de richesses et de rayonnement de l'UEMOA.

Cependant, si les dispositions prévues pour juguler les atteintes à la propriété littéraire et artistique peuvent contribuer de manière significative à une réduction de l'exploitation illicite des ressources culturelles par la protection du droit des auteurs de l'espace et, partant, leur permettre de mieux bénéficier des revenus issus de leurs créations, il n'en demeure pas moins qu'il faut explorer de

nouvelles pistes pour contribuer à leur épanouissement économique.

Aussi la copie privée, exception au droit d'auteur autorisant un particulier à copier pour son usage personnel ou restreint une œuvre soumise au droit d'auteur a-t-elle été identifiée comme source d'amélioration des revenus des créateurs.

L'ambition est d'harmoniser les dispositions relatives au droit à rémunération pour copie privée dans les textes nationaux de manière à actionner ce levier significatif pour accroître les collectes des sociétés de gestion collective et une source importante de rémunération pour les créateurs des Etats membres, au-delà même des frontières, sur la base d'accords de réciprocité entre les Organismes de Gestion Collective.

A cet égard, une redevance pour rémunération de copie privée (RCP) dont le taux est compris entre 3% et 10% est instituée par la Directive. Il convient de noter que seuls la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso appliquaient jusqu'à présent cette RCP. Selon la Commission, le modèle Burkinabé qui repose sur l'application d'une redevance de 10% au cordon douanier, a donné des résultats beaucoup plus probants que celui de la Côte d'Ivoire où la perception de la redevance est effectuée par le Bureau du Droit d'auteur lui-même.

Une convention a été signée à cet effet entre l'administration des douanes du Burkina et le bureau burkinabé du Droit d'auteur qui fait office d'organisme de gestion collective. La Douane prélève 10% des montants perçus au titre de frais de fonctionnement et reverse le reste des sommes perçues.

Le Sénégal n'applique pas pour le moment de redevance pour rémunération de copie privée. La balle est dans le camp de la SODAV.

**Par Marième Fatou SEYE  
CSI/DGPPE**



## La Protection du Consommateur, un enjeu communautaire



La question de la protection du consommateur au sein de l'Union soulève beaucoup d'interrogations dont les principales sont relatives, d'une part, à la participation inclusive et à l'appropriation par toutes les parties prenantes des règles communautaires adoptées, et d'autre part, à la nécessité de traduire en actes les engagements pris par ses Etats membres qui ont tous souscrit aux "Principes Directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur »).

C'est à ce titre que la Commission de l'UEMOA a pris l'initiative de mettre en place un cadre juridique et réglementaire relatif à la protection du consommateur par l'élaboration d'un projet de Directive y relatif. La Directive vise à définir dans le cadre du fonctionnement du marché commun, un mécanisme adapté permettant au consommateur de faire valoir ses droits de pouvoir choisir des produits et services de qualité à des conditions de transparence commerciale et de sécurité garanties. Il s'agira de mettre en place un cadre juridique et réglementaire

harmonisé de la protection du consommateur dans les Etats membres en vue de contribuer au renforcement du marché commun.

Les objectifs spécifiques recherchés sont : (i) de garantir au consommateur le droit à l'information sur les biens et services qu'il acquiert ou utilise, ainsi que le droit à la réparation des préjudices subis ; (ii) d'assurer la protection de la santé et de la sécurité du consommateur ; (iii) d'aménager un droit spécifique de la représentation des consommateurs et de la défense de leurs intérêts ; (iv) d'encourager la coopération régionale et internationale dans le domaine de la protection du consommateur.

Dans le contexte de hausse tous azimuts des prix, d'abus de position dominante, de désinformation et de publicité mensongère et de tromperies de toutes sortes en au détriment du consommateur, l'adoption de ce texte constitue un soulagement pour des consommateurs à bout de souffle.

**Par Marième Fatou SEYE  
CSI, DGPPE**

## Les bienfaits de la natation



La natation est une activité sportive pratiquée dans l'eau, généralement en milieu aquatique : dans une piscine, un lac, une rivière ou la mer. C'est l'un des sports les plus complets et populaires, adapté à tous les âges et niveaux de condition physique. La natation implique le mouvement du corps à travers l'eau en utilisant différentes techniques de nages telles que le crawl, le dos, la brasse et le papillon. Pratiquée de manière récréative ou compétitive, elle est une activité qui offre de nombreux bienfaits pour la santé. Cependant, il est important de noter que, comme pour toute activité physique, il est recommandé de consulter un professionnel de la santé avant de commencer un nouveau programme d'exercices, surtout lorsque la personne souffre des problèmes de santé sous-jacents ou des préoccupations médicales.

Parmi les avantages de la natation on peut notamment trouver :

- **renforcement musculaire** : la natation sollicite l'ensemble du corps, renforçant ainsi les muscles des bras, des jambes, du dos, des épaules et du tronc.
- **amélioration de la capacité cardio-respiratoire** : en nageant, le corps doit fournir un effort continu, ce qui contribue à améliorer la santé cardiovasculaire et la capacité respiratoire.

- **aucun impact sur les articulations** : comparée à de nombreux autres sports, la natation est douce pour les articulations, ce qui la rend idéale pour les personnes ayant des problèmes articulaires ou des blessures.
- **augmentation de la flexibilité** : les mouvements fluides effectués dans l'eau aident à améliorer la flexibilité des articulations et des muscles.
- **brûlage de calories** : la natation est une activité qui permet de brûler un grand nombre de calories, aidant ainsi à la perte de poids et au maintien d'un poids corporel sain.
- **réduction du stress** : comme pour toute activité physique, la natation libère des endorphines, ce qui peut aider à réduire le stress et à améliorer l'humeur.
- **amélioration de la coordination et de l'équilibre** : la natation requiert une coordination précise des mouvements et favorise l'équilibre du corps dans l'eau.
- **développement de l'endurance** : la natation régulière peut augmenter l'endurance physique, ce qui améliore la capacité à effectuer des efforts prolongés.
- **amélioration de la santé mentale** : la natation peut favoriser la relaxation mentale et aider à soulager l'anxiété et la dépression.
- **activité sociale** : la natation peut être pratiquée en groupe, offrant ainsi l'opportunité de rencontrer de nouvelles personnes et de socialiser.

**Par MOR DIOP  
CSI, DGPPE**



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

*Un Peuple - Un But - Une Foi*



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION  
ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES**

-----

**Cellule de Suivi de l'Intégration**